

Débats - compte rendu in extenso des séances de l'Assemblée ad hoc (10 mars 1953)

[...]

M. le Président.- L'Assemblée est arrivée à la fin de l'examen des articles. Il reste à entendre les explications de vote sur l'ensemble.

Auparavant, je donne la parole à Lord Hope, observateur du Royaume-Uni, pour une déclaration.

Lord John Hope. - (E) Monsieur le Président, il est tard, aussi serai-je très bref.

Quel que soit l'avenir qui nous attend, il est une chose indubitable: cette journée est une journée historique pour l'Europe et, à l'heure où la grande expérience constitutionnelle entre dans une phase cruciale, c'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette Assemblée. C'est aussi une satisfaction que de savoir, comme mes amis M. Robens, au nom du parti travailliste, et lord Layton, au nom du parti libéral, me l'ont assuré, que la substance de mon discours représente également leur point de vue. Ils n'ont malheureusement pas pu rester, ayant un train à prendre.

Monsieur le Président, il a été passionnant et réconfortant de suivre pas à pas, depuis cinq mois, la naissance de ce traité. Il s'agit, en l'espèce, d'un document brillant, d'une admirable clarté, et je ne voudrais pas manquer de rendre hommage au travail infatigable et dévoué de M. von Brentano et de sa valeureuse équipe. Cinq mois: comme c'est court !

Hier soir, Monsieur le Président, vous avez donné lecture à l'Assemblée de la lettre par laquelle Georges Washington transmettait au Congrès Américain, en 1787, le projet de Constitution des Etats-Unis d'Amérique. En vous écoutant, je n'ai pu m'empêcher de songer qu'il avait fallu onze ans aux Américains de cette époque pour mettre au point leur Constitution. Il est vrai qu'ils étaient presque tous Anglais. Et, qui sait ? c'est peut-être l'absence des Anglais qui vous a permis de mener à bien si rapidement votre tâche particulière. Les membres de l'Assemblée me pardonneront et me permettront de me divertir un peu plus que de raison de cette petite plaisanterie, lorsqu'ils sauront que je suis, quant à moi, Ecossais.

J'en arrive au Traité lui-même. Point n'est besoin de rappeler à l'Assemblée la position prise par la Grande-Bretagne ni les raisons qui l'ont motivée. Nous collaborerons le plus étroitement possible avec la nouvelle Communauté. Nous espérons qu'elle sera stable et efficace, et le souhaitons. Nous nous sommes, bien entendu, intéressés surtout aux parties du traité qui traitent de l'association et de la question des rapports avec le Conseil de l'Europe.

Pour ce qui est de ces rapports, l'esprit du Protocole donnera sans doute beaucoup de satisfaction au Conseil, du fait qu'il s'inspire de ce facteur essentiel: la liaison la plus étroite entre les Quinze Nations. Pour ce qui est de l'association, nous sommes vraiment reconnaissants à la commission de l'empressement constructif qu'elle a mis à tenir compte de notre point de vue. Nous sommes heureux de constater que l'accès à l'association a été laissé aussi largement ouvert que possible. Cela ne saurait manquer d'être pour le bien de tous, de la Communauté comme des Etats associés.

Je tiens à déclarer ceci : ce n'est pas en mendians que nous demanderions les droits de l'association. Pas le moins du monde. Nous viendrions à vous comme ayant déjà pris les plus solennels engagements. Nous les avons pris en signant un traité avec la Communauté européenne de défense et ces engagements, l'Assemblée ne l'ignore pas, subsisteraient évidemment après l'absorption de la C.E.D. par la Communauté.

Je prévois pour l'association des possibilités infinies et il serait présomptueux de prétendre lui fixer des limites. Nos relations avec la Communauté du charbon et de l'acier n'en sont qu'un exemple de caractère technique. Elles se développeront. Il intéressera, j'en suis convaincu, l'Assemblée d'apprendre que le gouvernement britannique vient d'insérer une clause très importante dans le projet de loi sur le fer et l'acier dont le Parlement est actuellement saisi. Cette clause - dont l'auteur, soit dit en passant, est mon ami M. Robens - permettra de poursuivre et de développer la coopération la plus étroite entre l'industrie britannique du fer et de l'acier sous sa nouvelle forme et la Haute Autorité. Voilà pour le détail du projet de traité.

Nous sommes, je le répète, disposés à collaborer avec l'Europe et ardemment désireux de le faire, quelle que soit la constitution qu'elle choisisse. C'est à l'Europe qu'il appartient d'en décider. Mais, monsieur le président, quelle que soit sa décision, permettez-moi de faire observer qu'un fait reste fondamental et inchangé : la paix de l'Europe et, partant, du monde doit reposer sur la large base de l'unité Atlantique. Il ne saurait y avoir de garantie de paix qui ne soit appuyée jusqu'au bout par la puissance et la participation des Etats-Unis d'Amérique.

Il serait aussi tragique que l'un quelconque d'entre nous estime que l'Europe unie puisse ou doive devenir une « troisième force », un élément neutre dans la lutte pour la vie dans laquelle la civilisation se trouve actuellement engagée, qu'il le serait pour nos amis américains de croire que l'Europe unie puisse être assez forte pour leur permettre de s'en désintéresser. L'une ou l'autre de ces solutions recueillerait certainement l'appui enthousiaste du Kremlin, et je fais des vœux pour que ni l'une ni l'autre ne soient jamais adoptées.

Un mot encore, monsieur le président. La Grande-Bretagne ne tournera jamais le dos à l'Europe. C'est là notre détermination absolue et irrévocable. Notre histoire et les tombes de nos soldats devraient suffire à dissiper tous les doutes à cet égard. Et si le passé ne suffit pas, que dire alors du présent ? Nous nous sommes engagés plus de cinq fois par traité à défendre la France. En ce moment même, nos troupes, avec leurs armements, sont stationnées en force sur le sol de l'Europe.

Messieurs, il ne s'agit pas de savoir si nous serons à vos côtés à l'heure du danger. D'ores et déjà nous y sommes ! (Vifs applaudissements.)

M. le Président. - Mademoiselle, messieurs, je suis sûr d'être votre interprète en remerciant notre hôte du généreux et clairvoyant discours qu'il vient de prononcer.

Je souligne d'une manière particulière l'importance de cette déclaration, puisque lord Hope l'a faite à la fois en son nom, au nom de lord Layton et au nom de M. Robens.

L'encouragement qu'il nous a apporté, au moment où nous allons achever notre travail, nous est infiniment précieux. Il ne me reste qu'un souhait à formuler, c'est que tous nos compatriotes sur le continent apprécient notre ouvrage de la même façon que vient de le faire lord Hope lui-même. (Applaudissements.)

Nous arrivons aux explications de vote sur l'ensemble des projets de traité et de protocoles.

La parole est à M. Maroger.

M. Maroger. - Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je sais que je vais assumer le rôle toujours ingrat de censeur. C'est cependant un rôle quelquefois nécessaire.

J'ai d'autant plus de scrupule à faire entendre une note qui sera peut-être la seule qui ne soit pas d'enthousiasme complet que je suis en présence d'un texte dont j'ai eu l'occasion de dire à différentes reprises à ceux qui en sont les auteurs, notamment au président de la commission et aux rapporteurs, toute l'admiration que j'éprouvais pour l'œuvre qu'ils avaient accomplie et pour la qualité d'un texte qui apparaît véritablement comme le fruit de la civilisation occidentale tout entière.

Si je prends cette attitude, c'est que j'ai peur que derrière la construction magnifique que vous avez élaborée ne se cache un très grave malentendu.

Vous prétendez, vous affirmez, vous avez la conviction de faire une Europe unie au sein de laquelle subsisteront des Etats particuliers avec leurs caractères propres, leur vie propre, leur individualité morale, matérielle et intellectuelle. Et au sein de cette Europe, vous laissez en présence deux principes, deux autorités, l'une centralisatrice, l'autre centrifuge. Vous réglementez, avec habileté, avec subtilité, avec une conscience à laquelle je rends hommage, cette coexistence, ce mariage, et vous avez foi dans l'harmonie qui régnera dans ce ménage à six, sous la férule ou sous l'autorité bienveillante et impartiale des organismes directeurs, des organismes supranationaux de cette Communauté.

Je crains - et c'est cette crainte qui dicte ma position - qu'il n'y ait là une illusion, généreuse, certes, mais illusion quand même et que votre Europe n'aille vers de tous autres destins.

Je vous demande la permission, pour mieux me faire comprendre, de faire un rapide examen des différentes communautés qui ont déjà pris forme et qui sont à la base de celle que vous édifiez aujourd'hui.

Il y a d'abord le plan Schuman, le Traité instituant la Communauté du charbon et de l'acier. Celui-là, nous l'avons ratifié, nous avons dit à quelle condition: le maintien de l'autonomie de la Sarre et de l'union économique franco-sarroise. M. Robert Schuman nous a dit au Sénat : « D'accord, nous faisons un pacte, qui engage non seulement le Gouvernement actuel, mais tous ses successeurs. La France n'acceptera jamais pour la Sarre un statut qui ne comporte pas son autonomie et le maintien de l'union économique franco-sarroise. « Je cite, je crois, textuellement notre Journal officiel.

En ce qui concerne ce pacte, nous restons d'accord. Et quand je dis « nous », je ne vise pas seulement vos quinze collègues de l'Assemblée commune, je vise aussi nos gouvernements successifs, pour parler comme M. Schuman, et tous ceux qui, en France, à des titres divers, ont charge du destin de nos charbonnages et de notre sidérurgie.

Nous savons qu'il y a, dans cette affaire, pour la France, un risque certain ; nous l'avons pris. Nous savons qu'il y a pour tous des écueils; nous essaierons tous ensemble de les franchir. Nous savons, et cela n'a pas été pour celui qui vous parle une surprise, que la Haute Autorité

a une route dure et difficile à parcourir ; nous sommes là pour l'aider, non pour la contrecarrer.

Nous savons aussi que le Plan Schuman n'est pas une fin en soi, mais n'est qu'une étape, qu'il est souhaitable d'arriver à une unité économique complète, au moins entre les six pays, comme l'a rappelé le Gouvernement des Pays-Bas. Mais on peut penser que c'est une bonne méthode de laisser la C.E.C.A. se roder et d'aborder ensuite les autres problèmes économiques, au fur et à mesure qu'ils se poseront. La procédure est peut-être lente ; on peut penser que c'est la seule efficace.

N'oublions pas qu'il a fallu aux Allemands plus d'un quart de siècle pour faire le Zollverein. Sachez trouver là non un modèle, mais un exemple de patience et de ténacité. Rappelez-vous aussi que le Zollverein n'a abouti que parce qu'on l'a tenu sur le plan strictement économique. Durant toute son élaboration, le problème politique n'a jamais été posé. La sagesse du Plan Schuman a été de faire de même et de laisser volontairement au dehors le problème politique.

On sait qu'une fée malfaisante a glissé, dans le berceau de cette Europe naissante, le cadeau empoisonné du réarmement allemand. On sait comment est née cette idée de l'armée européenne et comment elle a pris corps en un projet de traité de communauté européenne, où les pères ne reconnaissent plus leur enfant.

Que l'Allemagne doive participer à la défense de l'Occident, puisque défense il doit y avoir, que des raisons évidentes de géographie et de stratégie conduisent, au sein de la coalition atlantique, à agglomérer, à intégrer en une organisation spéciale les six pays de l'Europe occidentale n'est, ne peut être, je crois, contesté par personne.

La première erreur, à mon sens, a été de vouloir se servir de cette organisation militaire défensive des six pays pour édifier l'Europe, d'en faire une des colonnes du Temple. Cette organisation a un but précis qui est de faire partie d'une coalition atlantique pour faire face à une menace d'agression venant de l'Est.

Si, pour le bonheur des hommes, cette menace venait à disparaître, cette organisation européenne de défense disparaîtrait en même temps, comme la coalition atlantique elle-même, car je ne vois pas bien ce qu'alors l'Europe ferait d'une armée. Ce ne serait pas pour se battre contre l'Angleterre ou contre les Etats-Unis ou pour que les tronçons de cette armée se battent les uns contre les autres.

La seconde erreur, je crois, a été de vouloir surajouter à cette organisation militaire une organisation politique, de jeter ainsi Pélion sur Ossa. Cette organisation militaire n'a pas de politique à faire : matière d'elle n'a qu'à préparer sa riposte à une agression.

Si l'on avait laissé le problème réduit à ses éléments essentiels, un ministère de la guerre et de l'armement commun aux six pays, placé sous l'autorité d'un collègue des six premiers ministres nationaux - car, si je suis en désaccord avec mon collègue Debré lorsqu'il veut confier à un tel collègue la tâche de diriger une Europe économique et encore plus politique, autant je pense qu'en organisation militaire, de coalition à objet précis, on peut sans inconvénient en rester à cette solution éprouvée par une longue pratique - si l'on s'était débarrassé de tout cet appareil d'autorité supranationale, d'Assemblée et de Cour de justice supplémentaires, si l'on n'avait pas inventé cet article 38, dont le principal mérite - il est

d'ailleurs considérable - est de nous valoir le plaisir de réunions multipliées à Strasbourg, si l'on n'avait pas ajouté à un problème déjà bien difficile un second encore plus compliqué, il y a longtemps que le traité de Communauté de défense aurait été ratifié et que l'armée européenne existerait.

J'en viens maintenant à cette Communauté politique à l'élaboration de laquelle vous avez dépensé, messieurs de la commission, tant de zèle et de talent. Nous ne sommes pas les premiers à nous passionner pour un tel sujet.

J'ai relu, ces temps derniers, les pages, les discours que Victor Hugo a consacrés pendant sa vie publique, de 1849, je crois, jusqu'à sa mort, à ces Etats-Unis d'Europe dont il a été l'apôtre.

J'y ai trouvé les prémisses, les éléments de cette politique des nationalités dont Napoléon III a été le malheureux artisan. Victor Hugo souhaitait une Italie satisfaite, une Prusse satisfaite, une Russie satisfaite, une France satisfaite, etc. et il voyait ces Etats-Unis d'Europe s'établir quasi-spontanément dans une harmonie générale.

On sait quels cruels démentis les événements n'ont cessé, depuis un siècle, de prodiguer à cette théorie généreuse. Et il en sera ainsi tant qu'il y aura des Etats, car, à l'extérieur ou à l'intérieur d'une communauté, peu importe, chaque Etat ne peut pas ne pas chercher à accroître sa richesse et sa puissance.

Michel Debré nous dit : la seule réalité, c'est la nation. C'est vrai, mais tant qu'il y aura des nations, peut-il y avoir une Europe ? Les deux notions ne sont-elles pas par essence, antinomiques ?

Vous ne pouvez pas faire que chacun de ces Etats ne cherche pas à exploiter à son profit les possibilités de cette Europe, ou à y défendre avec acharnement ses positions. Ce n'est pas une question de volonté de domination. Je sais la sincérité de nos collègues étrangers comme la nôtre propre, notre volonté à tous de faire œuvre européenne, mais les Etats obéissent à ces lois naturelles dont parle Sophocle, qui leur sont propres et qui échappent à la bonne volonté des hommes.

Vous voulez instituer, au-dessus de ces Etats, une autorité supranationale, un pouvoir exécutif européen et, comme vous êtes des démocrates, vous concevez ce pouvoir exécutif sous la forme d'un régime parlementaire. Ce pouvoir devra donc s'appuyer sur une majorité. Que vous le vouliez ou non, cette majorité devra englober l'Allemagne, déjà majoritaire en charbon, en acier, et en divisions. Et l'Allemagne dominera votre Europe, qu'elle le veuille ou non, comme la Prusse a dominé et régi l'Allemagne de Bismarck et de Guillaume II, cette Prusse entre les mains de laquelle un destin singulier avait mis tout le charbon de l'Allemagne, sans que certes Frédéric II soit allé chercher des charbonnages en Silésie ou que ce soit des mines que les auteurs des Traités de Vienne, en 1815, ont songé à lui donner sur les bords du Rhin. A moins que vous ne conceviez au sein de vos organismes politiques une coalition qui soit dirigée contre l'Allemagne, auquel cas cette communauté ne tardera pas à éclater.

Ce n'est pas chez moi complexe d'infériorité, c'est la constatation des faits. Votre Europe échappera à vos souhaits et à vos intentions généreuses et je crains qu'elle ne puisse éviter l'un ou l'autre des termes de ce destin.

Dans votre éloquent discours, hier, mon cher président, vous avez évoqué Washington et la formation de cette fédération des premiers Etats d'Amérique qui devait connaître une si haute fortune. Mais ces Etats n'avaient pas de passé: ils ne s'étaient jamais fait la guerre entre eux et ils avaient devant eux un continent entier à conquérir.

Et tout cela ne les a pas empêchés de connaître, quelques décades plus tard, une affreuse guerre civile où leur unité a failli sombrer.

A la suite de quoi le pouvoir fédéral a accru son emprise sur toute la vie publique. Il n'a plus à craindre maintenant, de la part des Etats particuliers, la moindre contradiction quant à sa politique étrangère, quant à sa politique économique, quant à sa politique sociale ou monétaire.

J'ai peut-être une vieille hérédité révolutionnaire, mais je me sens, en la matière, jacobin ; je suis violemment, farouchement antifédéraliste.

Si vous voulez faire l'Europe, je pense qu'il faut briser les nations, l'Allemagne et l'Italie, la Belgique comme la Hollande et le Luxembourg, et la France aussi, et en rassembler les morceaux dans une seule nation qui sera l'Europe.

L'Europe ne sera pas la juxtaposition, une mosaïque de nations confédérées ; elle ne peut être qu'une nation unique, seule héritière des six nationalités désormais confondues.

Il faut faire l'Europe comme notre Convention, après la Révolution de 1789, a fait la France en commençant par dissoudre ses anciennes provinces et celles qu'elle agglomérait en quelques douzaines de départements.

Je veux bien un Sénat, mais désigné par les Länder, par les provinces, par les départements . Je veux bien une Chambre élue au suffrage universel, mais à la condition que les mêmes électeurs n'envoient pas au même moment des députés siéger dans une autre Assemblée politique nationale. Et je veux bien un pouvoir exécutif unique à la condition qu'il ne soit pas engagé par six gouvernements rivaux, et de lui, et les uns des autres.

Cette Europe-là, elle ne sera ni allemande, ni italienne, ni belge, ni hollandaise, ni luxembourgeoise, ni française. Elle sera l'Europe tout court, maîtresse de son destin, comme la France issue de la Révolution n'a été ni la France de Paris, ni la France de la Flandre, mais la France tout court.

Et alors, dans le berceau de cette Europe-là, je veux bien, si Paris en est la capitale - mais, sincèrement, dans l'hypothèse où je me place, en avez-vous une autre à proposer ? - et si le français en est la seule langue officielle - mais quelle autre serait propre à faire notre unité ? - je veux bien déposer ce cadeau. Car, quoi qu'en dise M. Wigny, c'est un cadeau que représente l'Union française, cette grande œuvre de notre III^e République et que notre IV^e s'acharne à conserver dans des conditions douloureuses. Je veux bien déposer ce cadeau parce que je suis sûr que l'Union française est compatible avec cette Europe-là, parce qu'il passera dans l'âme de cette Europe assez d'âme française, assez d'esprit français pour que cette Europe-là puisse continuer l'œuvre de la France.

Mais, si vous voulez une telle Europe, dites-vous bien que c'est par elle qu'il faut commencer, qu'en tout cas c'est celle qu'il faut avoir le courage de vouloir et d'affirmer.

Si vous prenez une autre voie, ce n'est pas par cette Europe-là que vous finirez. Dans l'intervalle, vous aurez une Europe allemande, ou peut être une Europe américaine, ou plus probablement encore une Europe disloquée.

M. le Président. - Je dois vous rappeler, monsieur Maroger, que le règlement n'accorde que cinq minutes pour les explications de vote.

M. Maroger. - J'avais dit que j'en aurais pour un quart d'heure.

M. le Président. - Nous allons montrer que, dans tous les cas, nous sommes fidèles au principe de libéralisme de la France et nous allons vous laisser parler un quart d'heure. (Sourires.)

M. Maroger. - J'en ai terminé.

La France, messieurs, ne vous imposera pas cette solution. Elle en a passé l'âge. Elle attendra que vous la lui proposiez.

Mais, si c'était une telle solution que votre commission constitutionnelle nous eût apportée pour servir de base à nos travaux, je vous aurais dit « Présent ! » en faisant mienne la foi de Victor Hugo quand il écrivait : « La France peut mourir ; mais elle mourra comme les dieux, par la transfiguration. La France deviendra Europe .»

M. le Président. - Je rappelle de nouveau que les explications de vote ne doivent pas dépasser cinq minutes.

La parole est à monsieur Vixseboxse.

M. Vixseboxse. - (N) Monsieur le président, au moment où nous allons procéder au vote de projet de traité instituant une Communauté européenne, je tiens particulièrement à faire une déclaration au nom de mes collègues néerlandais.

La bonne règle voudrait, évidemment, que chaque délégué parle en son nom personnel et qu'il demeure seul responsable des raisons qui lui dictent son vote. Cette fois, cependant, et à titre exceptionnel, nous avons cru devoir faire une déclaration collective ; qu'il me soit permis d'en donner lecture en ma qualité de doyen des délégués néerlandais.

En premier lieu, je tiens à exprimer, monsieur le président, la satisfaction que nous cause le résultat obtenu. Sans doute n'entendons-nous pas dire par là que nous adhérons sans réserve à tous les points sur lesquels une entente a pu être réalisée. Il n'en reste pas moins que le projet de traité est un œuvre bien conçue, logiquement ordonnée et qui apporte à la plupart des problèmes des solutions parfaitement acceptables pour tous. Qu'il me soit permis cependant d'attirer votre attention sur une seule exception: l'organisation du suffrage direct, telle que la prévoit le projet de traité, soulève, aux yeux de la majorité de la délégation néerlandaise, des difficultés telles qu'elle doit se réserver toute liberté d'action si le Traité est soumis tel quel au Parlement néerlandais.

Je voudrais ensuite insister sur un second point d'importance capitale : la réalisation d'une communauté européenne demeure pour nous inacceptable si elle ne nous donne pas une garantie suffisante que l'intégration économique sera poursuivie à un rythme qui, selon nous, doit être rapide.

Nous estimons que le chapitre des attributions économiques ne contient pas ces garanties. Il est vrai que les articles 82 à 85 prévoient une procédure qui, en elle-même, nous paraît acceptable en vue d'arriver à la réalisation progressive du marché commun, ce par quoi nous nous conformerons à l'obligation stipulée à l'article 81. Mais ce qui manque encore au statut, c'est une disposition disant clairement que la constitution de la Communauté européenne est liée à l'intégration économique, en ce sens que le statut franchisse déjà une première étape vers la réalisation concrète de l'unité économique. Or, nous n'en sommes pas encore là.

D'où notre déception. Nous considérons toujours que l'instauration effective du marché commun doit constituer une partie intégrante de la future communauté européenne, faute de quoi elle serait dénuée de signification.

C'est la raison pour laquelle nous avons appris avec une grande satisfaction que les six ministres des affaires étrangères, réunis à Rome du 26 au 28 février dernier, ont décidé d'étudier immédiatement l'intégration économique sur la base de la proposition faite par le Gouvernement des Pays-Bas.

Nous insisterons avec force auprès de notre gouvernement pour que les conversations soient menées de telle sorte qu'il en découle un résultat positif, et notamment l'insertion dans le statut de certains points concrets concernant la réalisation du marché commun. Les conclusions de cette étude détermineront l'attitude définitive que nous aurons à adopter à l'égard du statut en faveur duquel il nous est demandé de nous prononcer.

Nous sommes prêts à émettre aujourd'hui un vote affirmatif et à accepter le projet de statut qui nous est soumis, mais sous la réserve expresse que ce vote ne nous liera pas quant à l'attitude que nous aurons à prendre devant notre Parlement national, même si ce projet de statut ne devait, sur d'autres points, subir aucune modification essentielle.

M. le Président. - La parole est à M. Strauss.

M. Strauss. - (A) Monsieur le président, je voudrais préciser, en mon nom et au nom de mes amis d'Allemagne, notre position à l'égard de projet de traité actuellement à l'examen.

Il n'est plus possible - et nous n'en avons d'ailleurs plus le temps - de juger ce projet dans tous ses détails ; nous avons discuté à ce sujet pendant des journées entières. Mais nous sommes persuadés que ce projet est raisonnable et bien équilibré.

A diverses reprises, ces jours derniers, et notamment dans votre discours d'hier, monsieur le président, une comparaison a été faite avec la fondation des Etats-Unis d'Amérique. Cette comparaison est absolument exacte ; mais, d'autre part, elle montre aussi le danger que nous courons, le danger que comporte la tradition historique que tous les peuples européens portent depuis des siècles comme leur équipement de campagne - si vous me permettez, pour une fois, une image militaire - cet équipement de campagne qu'ils portent pendant qu'ils avancent sur le chemin de l'Europe, semé de pierres qui sont autant de graves obstacles.

Parmi ces obstacles, il en est un qui est, hélas ! particulièrement grave : c'est la question de la Sarre à laquelle M. Maroger a fait allusion. Mais je crois qu'il ne faut pas que l'unification de l'Europe, à laquelle tendent nos efforts, dépende de la solution définitive de cette question. En fin de compte, celle-ci doit être réglée entre l'Allemagne et la France et d'accord avec la population.

Que nous soyons Français, Allemands, Belges, Italiens, Hollandais ou Luxembourgeois, nous avons le devoir de « sauter par-dessus notre ombre. » Selon une vieille légende, dont j'ignore si elle est exacte du point de vue zoologique, lorsqu'on trace un cercle à la craie autour d'une poule, celle-ci n'arrive pas à en sortir. Si je puis employer une formule imagée, je dirai que depuis des siècles le démon du nationalisme a tracé un cercle autour de chacun des pays d'Europe et qu'il est de notre devoir d'en sortir.

Il n'est pas exact non plus de dire - M. Maroger me permettra de répondre à un certain point de ses déclarations - que par le moyen de notre constitution nous cherchions à faire disparaître les Etats européens et à les fondre en une sorte de magma homogène. C'est, je crois, M. Margue, qui a dit un jour: «Nous voulons faire l'Europe pour que le Luxembourg demeure. »

Ce n'est pas le but de cette constitution européenne, ce n'est pas notre tâche politique que de confondre les Etats d'Europe. Je me proclame ici fédéraliste ardent, avec autant de conviction que M. Maroger en a apporté à soutenir l'opinion opposée. En effet, il est pratiquement impossible de faire de l'Europe une sorte d'Etat unitaire, de composition uniforme, comme s'il s'agissait de fabriquer un mélange politico-chimique dans une cornue. Non, nous voulons pas détruire la tradition, nous voulons l'adapter aux nécessités historiques. Nous voulons conserver les peuples européens, et c'est pour qu'ils subsistent que nous avons entrepris cette œuvre et que nous sommes résolus à la mener à bonne fin.

On ne peut pas non plus dire et il est absolument inadmissible que l'on dise : J'approuverais ce projet si la nouvelle Europe devait être une Europe allemande ou une Europe française, ou italienne, ou quelque autre Europe d'un Etat national. L'esprit de l'œuvre que nous avons préparée dans ce projet exclut et doit exclure précisément cette idée de l'hégémonie d'un peuple, car cette idée est rigoureusement en opposition avec le principe même de la Communauté européenne. Notre Europe doit être telle que tous les peuples qui la composent puissent travailler en commun.

Il nous faut perdre aussi l'habitude de considérer toujours la question européenne sous l'angle traditionnel et de nous demander: que faire pour améliorer la position de mon pays en Europe ? C'est pourquoi je tiens à déclarer, très sincèrement et du plus profond de mon cœur : il ne s'agit pas - comme on nous l'a reproché - d'instituer dans la nouvelle Europe la suprématie de tel ou tel Etat.

En ma qualité d'Allemand qui, pendant ces vingt dernières années, a été victime du régime politique, je désire proclamer que nous refusons énergiquement l'idée que l'Europe doive être dominée par l'Allemagne ou par quelque autre pays, parce que cette idée détruirait les bases même du développement de l'Europe ; il deviendrait même impossible de concevoir une Europe si nous devons consacrer à cette idée que je n'hésite pas à qualifier de criminelle. Toutefois, je tiens à faire observer que cette remarque ne se rapporte pas aux déclarations de M. Maroger. Nous ne voulons pas d'une Europe unifiée au point de devenir un Etat unitaire amorphe. Il ne faut pas que l'Europe soit coupée de sa tradition ; mais il ne faut pas non plus que la tradition se fige, vieillisse et s'amenuise, ni qu'elle ressemble à ces objets que l'on

expose dans les musées ou à quelque médaillon que l'on conserve comme souvenir de famille. La tradition doit s'adapter aux circonstances politiques et aux exigences de l'Histoire.

Nous avons entendu hier deux discours- types : l'un dynamique, du président Spaak et l'autre, statique, du président du Conseil de ministres. Ces mots « dynamique » et « statique » ne comportent pas de sens péjoratif et n'impliquent aucune critique. Mais cette simultanéité montre que ces deux éléments doivent se rejoindre et se fondre en une synthèse.

Qu'il me soit permis, à moi qui ai passé les meilleures années de ma vie sous l'uniforme de soldat, de même que beaucoup de mes collègues l'ont fait pendant la première ou la deuxième guerre mondiale, d'ajouter encore un mot : On a parlé ici de la voix des morts qui nous disaient leur crainte, leur angoisse de voir se détruire ce qui avait été leur patrie. Il ne s'agit pas de détruire leur patrie. Mais si nous prêtons une oreille attentive à la voix de ces millions de morts qui ont donné leur vie inutilement en Europe, nous les entendrons nous crier : Pour que nous ne soyons pas tombés en vain, que nous ne soyons pas morts en vain, il faut que cette œuvre réussisse, afin que pareille guerre ne soit plus possible !

Nous avons un long chemin à parcourir, mais je crois que nous pouvons néanmoins faire nôtre cette consigne : Avancer lentement ! Avancer lentement ! Avancer lentement ! Car le rythme que nous devons adopter ne dépend pas uniquement de notre bonne volonté, de nos réflexions, de notre caprice ; le rythme que nous devons adopter nous est imposé aussi par les circonstances politiques et historiques dans lesquelles nous sommes contraints de vivre aujourd'hui. Nous souhaiterions nous-mêmes qu'il en fût autrement. Nous avons un long chemin à parcourir. Il s'agit pour nous de poursuivre l'œuvre dont nous avons salué la naissance à l'état de projet et de la mener à bien dans nos différents Etats.

C'est là pour moi le sujet d'un grand souci. Je connais la bureaucratie, je connais les forces centrifuges centripètes. Mais il ne faut pas confondre les forces et centrifuges et centripètes avec les éléments centralisateurs et décentralisateurs, avec les facteurs d'unification et de fédération. Ce que je crains, c'est que cette œuvre ne soit oubliée sur le bureau des experts, que ce projet ne disparaisse un jour de leur serviette et ne s'endorme dans les archives des ministères nationaux.

Quand nous aurons quitté l'Assemblée ad hoc, il nous faudra, j'en suis persuadé, veiller au sein de nos parlements et de nos gouvernements à ce que cette œuvre demeure vivante, et faire en sorte d'arriver rapidement à un accord. L'Europe ne doit pas se constituer parce que notre caprice nous a réunis ici, mais parce que c'est là une nécessité historique, si l'on veut que l'Europe demeure une force historique.

Permettez-moi, monsieur le président, d'ajouter encore quelques mots au sujet du rapport entre le système politique que nous voulons construire et l'armée européenne.

M. Maroger nous a mis en garde contre deux erreurs. La première serait, selon lui, la création d'une armée européenne. Ou bien cette armée n'aurait aucun sens, s'il n'existe aucun danger pressant, ou bien ses divers contingents se battraient entre eux. La deuxième erreur consisterait à lier ce projet d'armée européenne à la construction politique de l'Europe.

Notre Assemblée n'est pas issue d'une conception militaire, mais d'une conception politique, encore que la tentation ait peut-être été grande de traiter ici la question de la défense et de la sécurité de l'Europe.

Nous avons devant nous une image politique ; cette image, c'est l'unité politique, la Communauté politique de l'Europe. A son tour, cette communauté se crée un instrument de défense commun. Lorsque l'on forme des alliances militaires ou des coalitions militaires, il ne faut pas oublier que ces alliances, ces coalitions disparaissent, mais que la situation politique demeure la même. Ce que nous voulons créer, c'est un ordre politique qui ne possède un instrument de défense qu'aussi longtemps qu'il en aura besoin. Mais le jour où cet instrument de défense disparaîtra, il faudra que le chaos politique du temps présent, que le désarroi des hommes, que le désordre aient fait place à l'ordre, cet ordre politique que nous avons perdu en Europe peut-être depuis l'année 1914, peut-être même depuis plus longtemps.

Ce n'est pas par crainte de l'armée nationale allemande que nous autres Allemands approuvons la Communauté européenne de défense. Nous demandons à nos collègues et amis d'adopter la même attitude. Nous l'approuvons parce que nous ne voulons pas d'une armée nationale allemande, et cela en raison de la conception que nous avons de la construction politique de l'Europe. Si nous approuvons la C.E.D., ce n'est pas non plus que nous refusions d'assumer la responsabilité des conséquences morales et pratiques d'un échec des traités. Il n'est pas bon que des mobiles négatifs de crainte se transforment en facteurs positifs pour pousser une nation à accepter certains traités. Si nous approuvons la C.E.D., c'est en raison de la conception politique qui est à sa base.

Nous ne voulons pas d'une armée qui ait pris ses quartiers en Europe. Trois Européens, ou trois citoyens de nations européennes, le comte de Mirabeau, l'écrivain militaire prussien Behrenhorst et Lord Malmesbury, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Frédéric le Grand, ont fort heureusement exprimé, en des termes à peu près semblables, cette même idée que la Prusse n'était pas un Etat possédant une armée, mais qu'elle était une armée qui avait en quelque sorte pris ses quartiers dans un Etat. Or, nous voulons précisément éviter qu'il en soit de même en Europe.

Nous ne voulons pas avoir en Europe une bureaucratie militaire installée dans les divers pays comme dans des compartiments séparés et indépendants ; ce que nous voulons, c'est que cet instrument militaire soit intégré dans un système et subordonné à la volonté politique qui s'exprime dans ce système. Nous ne voulons pas avoir en Europe un syndicat de généraux, une bureaucratie militaires ; nous voulons assister à l'expression naturelle de la volonté des peuples d'affirmer leur système politique. Et c'est pourquoi la C.E.D. représente pour nous, également en pratique, un élément inséparable de ce traité.

Nous ne voulons pas non plus construire, une technocratie militaire, comme on nous le reproche, une « petite Europe ». Mais nous ne voulons pas encourir le reproche de demander actuellement l'impossible plutôt que de réaliser ce qui est réalisable. Cela a toujours été un défaut spécifiquement allemand, mais il se peut qu'il soit commun encore à d'autres peuples d'Europe. Notre tâche consiste actuellement à faire ce qui est possible, dans l'espoir que le jour viendra où ce qui est aujourd'hui impossible sera réalisable. Notre peuple, le peuple allemand, porte une lourde part de la faute tragique des peuples européens. Ce n'est pas le moment de former des jugements historiques. Nous tous, et en particulier nous autres Allemands, nous nous sentons poussés comme par une vocation intime à réparer quelque chose qui a été brisé dans le passé de l'Europe. Il est souvent apparu que les réparations matérielles étaient nuisibles pour les deux parties en cause et qu'elles ont conduit à de nouveaux désordres. La meilleure manière de restaurer ce qui a été détruit dans le passé est de

donner notre adhésion à ce traité et de faire tout ce que nous pouvons pour qu'il soit accueilli et accepté au plus tôt dans notre pays. (Vifs applaudissements.)

M. le Président. - La parole est à M. Maurice Faure.

M. Maurice Faure. - Monsieur le président, mes chers collègues, comme plus jeune membre de votre Assemblée, je n'ai pu résister à la tentation d'apporter mon adhésion personnelle et celle de mes amis au projet de communauté politique européenne qui nous est en cet instant soumis et de vous dire tous les espoirs que les jeunes générations, je crois, mettent en lui.

Certes, le projet vient à son heure. Il ne vient ni trop tard ni trop tôt. Nous ne pouvions pas plus longtemps poursuivre dans la voie des intégrations spécialisées sans les coiffer en quelque sorte par une communauté politique qui a le double et indiscutable avantage d'assurer d'une part un minimum de cohésion à l'ensemble et, d'autre part, de soumettre cette Assemblée au contrôle d'autorités démocratiques.

Certes, le projet n'a pas notre adhésion dans tous ses articles. Nous le trouvons trop ambitieux dans le domaine des compétences et pas assez dans le domaine des structures. L'exigence, à chaque pas, de l'unanimité au Conseil de ministres nous semblerait de nature à satisfaire les appréhensions de M. Maroger parce que j'y vois un caractère beaucoup plus confédéral que fédéral et c'est bien ce que je lui reproche, mais il est inévitable, chacun de nos pays ayant son optique, chacun de nos partis ayant la sienne, chacun de nos tempéraments individuels ayant également la sienne, que ces diverses optiques nous amènent, par la force des choses, à la notion de compromis.

Si nous attendons, avant de nous décider, que le projet réponde très exactement à ce qui nous semble un idéal, nous n'avancerons jamais d'un pas. Au surplus, ce n'est qu'un projet. C'est un premier pas, je le reconnais considérable, mais enfin ce n'est qu'un projet qui va passer au crible du Conseil de ministres, que nos assemblées respectives vont étudier, modifier, édulcorer et qui, en définitive, viendra pour ratification devant nos parlements nationaux.

Au fond, mes chers collègues, le meilleur argument reste encore le plus simple. Lorsqu'on envisage ce problème de très haut, ce qui sépare les partisans et les adversaires de cette notion supranationale, ce n'est pas que certains ne ressentent pas aujourd'hui, 10 mars 1953, la solidarité entre les peuples de l'Occident de l'Europe ; M. Debré la ressent comme moi, mais il croit que la vieille notion de coalition suffit pour répondre aux exigences de cette situation.

Il n'y a pas, dans l'Histoire, d'exemple de coalition qui ne se soit un jour ou l'autre rompue et, par conséquent, pour ne pas recommencer une cent et unième fois une expérience qui s'est toujours soldée par une guerre, nous faisons effectivement l'acte révolutionnaire - je le reconnais - auquel peut-être nos opinions publiques ne sont pas suffisamment préparées, mais c'est notre tâche, c'est notre œuvre de le faire.

Nous faisons un saut, que je n'appelle pas un saut dans l'inconnu, parce que, pour reprendre un mot célèbre, l'inconnu, quand on le regarde bien en face, ce n'est plus tout à fait l'inconnu.

Mais, me direz-vous, pour le moment, vous n'êtes protégés que par des articles de droit ; vous ne serez protégés que par des textes et je sais bien que toute cette bâtisse ne serait rien

sans la bonne volonté de nos peuples. Il demeure qu'il faut d'abord commencer par faire cette construction.

Je voudrais conclure en vous rappelant que nous devons désormais être forts d'une servitude nouvelle ; c'est celle qu'à des intérêts communs jusqu'à l'évidence, nous répondrons désormais par la solidarité de nos politiques. Nous n'émettons aujourd'hui qu'un vœu, mais il comporte pour chacun d'entre nous, tout au moins pour ceux qui hésiteront, un engagement moral. Cet engagement, c'est de tout mettre en oeuvre dans nos pays, auprès de nos opinions publiques, auprès de nos gouvernements respectifs, dans nos parlements nationaux, pour en faire accepter l'esprit et pour aboutir.

Il faudra du courage, de la persévérance, de l'intelligence, mais il faut le faire, sans quoi nous serions accusés, comme on nous l'a dit trop souvent, d'être une pléiade d'idéalistes, de Benjamin Constant, de René Collard, qui, à vingt ans, avaient une constitution dans chaque poche.

Par ailleurs, nous devons marquer aussi les limites de notre dessein. Il n'est pas question de fusionner nos divers peuples en une seule nation, parce que, si la géographie nous y invite, l'Histoire nous l'interdit. Elle nous a durablement façonnés les uns et les autres, chacun à sa manière, et l'homme de Hanovre ne pourra jamais penser comme l'homme de Toulouse ni comme l'homme de Palerme.

Cette diversité même, c'est l'Europe, c'est elle qui rend difficile notre tâche, mais si l'Europe n'était pas diverse elle ne serait pas l'Europe et, par conséquent, nous n'aurions pas à faire ce que nous faisons aujourd'hui.

Telle est ma pensée. Je crois que nous sommes sur la bonne voie. Il n'en est, pour nous en convaincre, que de songer à ce que nous aurions évité dans le passé, d'une part, à ce que nous aurions pu faire, d'autre part si nous avions su plus tôt nous unir au lieu de toujours nous diviser. (Applaudissements.)

M. Le Président - La parole est à M. Persico.

M. Persico. (I) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, en ma qualité de doyen du groupe parlementaire italien, je désire donner mon adhésion enthousiaste au projet de traité instituant une Communauté européenne que nous sommes appelés à approuver.

Nous accomplissons aujourd'hui notre premier acte de citoyens européens. Nous autres Italiens, nous nous sentons citoyens européens dans la mesure où nous savons être bons Italiens. Nous voulons arriver à cette unité de l'Europe qui n'est pas un rêve : elle est une réalité politique qui doit devenir une réalité physique, tangible une réalité dans laquelle nous devons tous nous sentir unis par un seul et unique lien. Nous souhaitons que les six ministres des affaires étrangères s'acquittent au plus tôt de leur haute mission, ou tout au moins avec une célérité égale à celle que l'Assemblée ad hoc a apporté à ses travaux.

Si nous nous rappelons, mademoiselle, messieurs, la séance du 10 août 1949, alors que ce que nous sommes sur le point de réaliser semblait un rêve, nous voyons avec quelle rapidité cette idée a pris corps parmi les populations d'Europe.

Je ne crois pas nécessaire d'insister sur cette idée qui est maintenant devenue une réalité dans nos coeurs et un article de foi dans nos espérances.

Je terminerai cette intervention très brève, mais passionnée, en formulant l'antique voeu romain : quod felix bonum faustumque sit.(Applaudissements.)

M. le Président. - La parole est à M. Teitgen.

M. Pierre-Henri Teitgen. - Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je ne comptais pas expliquer mon vote, car chacun connaît ici ma position sans équivoque. J'ai cependant demandé la parole pour dire qu'un discours a été prononcé tout à l'heure dont j'ai souffert dans ma sensibilité de Français.

Le nationalisme conduit toujours et dans tous les cas, quelle que soit la langue dans laquelle il s'exprime, comme l'indiquait notre collègue, à la guerre, à la haine et à la violence. Si ce discours avait été prononcé en allemand, il nous aurait certainement profondément choqués.

Chacun doit ainsi comprendre que le seul langage qui puisse conduire à la paix est celui de la morale internationale et de la fraternité des hommes.

Eriger l'Etat en entreprise de puissance, c'est, sans le vouloir, en faire une entreprise de force et, sans le vouloir peut-être, le conduire à des abominations que, tous ici, nous condamnons, et d'abord celui de mes collègues qui, tout à l'heure, s'exprimait comme je l'ai dit.

Mes chers collègues, je suis convaincu que ce n'est pas dans cette exaltation de la souveraineté, de la puissance et de la force qu'il est une solution possible pour la paix et pour la justice. De ce côté, il n'y a jamais eu de bonne solution dans le passé, il n'y en a pas dans le présent, il n'y en aura pas dans l'avenir. C'est malgré toutes les difficultés et les obstacles, dans la seule morale et dans la justice qu'est le fondement des rapports pacifiques et de la vraie grandeur des nations. Ce n'est pas la puissance qu'il faut exalter, pas plus celle de la France que celle de n'importe quel autre pays ; c'est seulement la bonne volonté des patries au service de la justice et du droit.

J'avouerai franchement que, si j'étais très riche...

M. Maroger. - J'ai expliqué mon vote. Expliquez le vôtre. Nous ne pouvons pas discuter tous deux ici.

M. Pierre-Henri Teitgen. - ... si j'étais très riche, j'afficherais sur tous les murs le discours de notre collègue. Beaucoup y trouveraient les vraies raisons de voter qui nous est proposé.(Applaudissements.)

M. le Président. - La parole est à M. Montini.

M. Montini . - (I) Nec spe nec metu, ni espérance, ni crainte, telle est la réalité d'aujourd'hui.

On a essayé d'insinuer que nous allions chercher quelque chose hors de la réalité naturelle. Mais je me demande alors ce qu'est la réalité naturelle dans la vie politique. Eh bien ! ce que nous avons fait ces dernières années est aussi naturel ; il est naturel, notre effort de compréhension, d'espérance, de pardon, de travail commun faisant suite à de longues et

pénibles souffrances de nos consciences qui aspiraient à l'avenir et le préparaient comme quelque chose de concret et de vital. C'est là la réalité que nous acceptons sans espérance et sans crainte. Nous englobons dans cette réalité le modeste projet que nous présentons.

La patrie est une réalité beaucoup plus grande qui ne rentre pas dans le cadre de ce projet et qui le dépasse : ne donnons pas le nom de patrie à cette œuvre de vie qui représente encore quelque chose de modeste, car il s'agit d'une réalité qui prend naissance maintenant, d'une réalité née des plus récentes manifestations de la conscience humaine et qui sera vraie le jour où, par notre vote, nous aurons assuré notre participation à la Communauté que nous préparons.

Le projet est ainsi quelque chose de très modeste, un premier pas. Il doit encore être soumis à l'examen des ministres et des parlements nationaux. Ne chargeons pas ses jeunes épaules d'un poids inutile : en politique, pour être vivant et conscient d'une responsabilité, il faut réaliser quelque chose chaque jour.

On a voulu citer ici d'autres expériences fédérales remontant très loin dans le passé pour conclure que notre projet ne comporte pas les prémisses historiques qui ont permis, par exemple, l'union des Etats-Unis d'Amérique et celle de l'Allemagne. Nous ne pouvons pas chercher des précédents de ce genre. Notre projet est quelque chose de neuf, il possède ses caractères propres dans une sphère historique peut-être plus vaste, mais certainement très différente. Il ne faut pas nous demander si nous voulons supprimer nos patries à tous ou faire d'autres choses de ce genre. Non, d'autres voies ont été suivies avant celle-ci et d'autres nécessités politiques nous guident.

Celui qui vous parle pourrait faire appel à des souvenirs d'un autre genre : revenu à vingt-cinq ans de l'autre guerre, il eut l'occasion de prendre part aux travaux de la Société des Nations. Là encore, il y avait des projets à l'étude. Mais ceux-ci ne constituent pas non plus des précédents dont notre projet actuel puisse faire état.

Prenons les choses comme elles sont dans leur modeste réalité. Pour le moment, nous ne demandons qu'une chose à l'Europe : qu'elle se connaisse elle-même. C'est là ce que nous appelons de nos vœux. Modestes artisans de la commission, nous avons cherché à la connaître et à découvrir dans la physionomie et l'expression de chaque membre de cette communauté ce qui pourrait être l'origine d'un petit, d'un modeste noyau vital. Que l'Europe se connaisse elle-même ! Peut-être trouvera-t-elle au plus profond de sa substance le principe qui la guidera sur son chemin. (Vifs applaudissements.)

M. le Président. - Personne ne demande plus la parole ? ...

Nous allons passer au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de traité et des projets de protocoles annexés.

Je tire au sort le nom du représentant par lequel commencera l'appel nominal dans l'ordre alphabétique.

(Le sort désigne M. Sassen.)

M. le Président. - J'invite nos collègues à répondre par « oui », « non » ou « abstention ».

Le scrutin est ouvert.
(L'appel a lieu.)

M. le Président. - L'appel nominal est terminé.

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------|----|
| Nombre de votants..... | 55 |
| Pour l'adoption..... | 50 |
| Contre..... | 0 |
| Abstentions..... | 5 |

L'Assemblée ad hoc a adopté.

(De nombreux représentants se lèvent et applaudissent.)

[...]